

DETERQUAT HCL

Réf 730

Dégraissant Alimentaire, Désinfectant Chloré
Canon à mousse
P.O.A – P.O.V

1. PROPRIETES :

Désinfectant chloré moussant homologué par le Ministère de l'Agriculture sous le n° 2030362.
Bactéricide à la dose de 0,5 %.

Désinfecte et dégraisse les surfaces en application mousse. Adapté pour les surfaces tâchées, permet un blanchiment des surfaces et un nettoyage optimum.

2. MODE D'EMPLOI :

Secteur de la transformation alimentaire artisanale et métiers de bouche : boucheries, charcuteries, plats préparés, traiteurs, boulangeries, pâtisseries...

Matériel	Concentration	Température	Temps de Contact
Appareil générateur de mousse ou en pulvérisation	3 à 4 % En IAA : 2 à 5 %	Ambiante et jusqu'à 50 °C	5 à 15 min En IAA : 15 à 30 min

Effectuer un pré rinçage et utiliser le produit à la dose adéquate.

Rincer ensuite à l'eau potable

Dose pour un traitement bactéricide = 0.5 %

Méthode de dosage :

- prélèvement : 50 ml
- indicateur : 2 ou 3 gouttes de phénolphtaléine
- réactif de dosage : HCl (N/ 2) jusqu'à décoloration rose
- facteur de titration : $f = 0,674$
- concentration en produit en % = chute de burette X f ou concentration en produit en g/l = chute de burette X f X 10

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaunâtre
pH 1 %:	11,5 +/- 0,5
Densité :	1,18 g/cm ³ +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Contient parmi d'autres composants :	Inférieur à 5 % : phosphonates, agent de surface non ionique, agent chloré
Matière active :	Hypochlorite de sodium (N° CAS 7681-52-9) à 17.7g/l

4. CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES :

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de propreté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Pseudomonas aeruginosa CIP 103.467	0,5%
Escherichia coli CIP 54.127	0,5%
Staphylococcus aureus CIP 4.83	0,5%
Enterococcus hirae CIP 58.55	0,5%

La concentration minimale bactéricide est de 0,5% selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0.3 g/l albumine bovine).

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de saleté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Salmonella typhimurium	0,5%
Listeria monocytogenese	0,5%

La concentration minimale bactéricide est de 0,25% selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (3 g/l albumine bovine).

Efficacité bactéricide selon la norme NF T 72 170 en eau dure 30°TH et matières organiques (1 % extrait de levure + 1 % albumine bovine).

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide en %	
	Eau dure 30° TH	Matières organiques
Pseudomonas aeruginosa CIP A 22	0.5	0.5
Escherichia coli CIP 54.127	0.5	0.5
Staphylococcus aureus CIP 53.154	0.5	0.5
Enterococcus hirae CIP 58.55	0.5	0.5

La concentration minimale bactéricide est de 0.5 % selon la norme NF T 72 170 en 5 minutes à 20°C en présence d'eau et de matières organiques.

5. DOMAINES D'APPLICATION :

Production animale : logements, matériels de transport et d'élevage.

Industries alimentaires : préparation et transport de la nourriture des animaux domestiques, récoltes, transports, stockages, transformations industrielles et commercialisation des produits d'origine animale et végétale.

Production végétale : locaux de stockage, matériel de stockage, matériel de transport, matériel de récolte.

6. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L - Bidons de 20 L

7. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0730) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 13-05-2014-V2